



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 16 septembre 2021

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Approbation Procès-Verbal du 8 juillet 2021,
- 3) **Finances** : Remboursement caution Monsieur PATE Benjamin,
- 4) **Finances** : Remboursement caution Monsieur BRULE – Madame QUEANT,
- 5) **Finances** : Remboursement location salle.
- 6) **Finances** : Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023,
- 7) **Finances** : Modalité d'établissement des impôts directs locaux,
- 8) **Patrimoine** : Location local Vivier / Menuiserie,
- 9) **Patrimoine** : Location local RAM,
- 10) **Poste** : Contrat de présence postale,
- 11) **Personnel** : Dispositif de signalement,
- 12) **Personnel** : Ligne directrice de gestion,
- 13) **Personnel** : Contrat d'assurance prestations statutaires,
- 14) **Divers** : Motion 2021 – Lutte contre les chenilles processionnaires,
- 15) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – PIERRET Fabrice (jusqu'à l'affaire 12 inclus) – TEMPESTINI Serge – Hugues VIOT (arrivé après l'affaire 6).
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – PETIT Franciane – Astrid JUMEAUX

ETAIENT REPRESENTES :

GROSJEAN Roger par TEMPESTINI Serge
MAILLARD Cédric par PORTAS Jacques
GAUDET Stéphanie par PIERRET Fabrice
MEY James par Franciane PETIT

ETAIENT ABSENTES :

LEVANDOWSKI Martine – SALENGROS Martine.

XXXXXXXXXXXXXX

La séance est ouverte à 18 heures 05.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Administration générale : Dématérialisation des actes.

A l'unanimité les membres du conseil municipal acceptent de modifier l'ordre du jour.

Affaire 1 - Administration Générale : Élection du secrétaire de séance.

Madame Astrid JUMEAUX est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Approbation du procès-verbal du 8 juillet 2021

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent et signent le procès-verbal du 8 juillet 2021.

Affaire 3 : Finances : Remboursement caution Monsieur PATE Benjamin

Monsieur Benjamin PATE a quitté le logement au premier étage à la Magda sis 11, rue Henri Leguay le 31 juillet 2021. Le montant des réparations pour la remise en état du logement est estimé à 565 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas restituer la caution de Monsieur Benjamin PATE d'un montant de 322 euros.

Affaire 4 : Finances : Remboursement caution Monsieur BRULE – Madame QUEANT

Monsieur BRULE a quitté le logement sis 2, rue de la Gare, le 18 août 2021. Madame QUEANT reste locataire. Une visite des lieux a été réalisée et aucun dommage n'est à déplorer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser la caution de Monsieur BRULE d'un montant de 374.19 €

Affaire n°5 : Finances : Remboursement location salle

Madame DIDELOT et Monsieur RICHETEZ ont dû annuler leur réservation de la salle communale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser les arrhes versées pour un montant de 195 euros.

Affaire 6 : Finances : Passage à la M57 au 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le référentiel M57 est le seul support réglementaire intégrant progressivement les principes du futur « recueil des normes comptables pour les entités publiques locales », en cours d'élaboration par le Conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP).

Une « bascule anticipée à la M57 », au 1er janvier 2023, doit permettre aux collectivités locales :

- d'une part, de bénéficier d'appui technique renforcé des services de la DGFIP,
- d'autre part, de préparer en amont le déploiement du compte financier unique, par un séquençement marqué des travaux applicatifs à mener,
- enfin, si le législateur en décide ainsi, pour les collectivités locales concernées à terme, de s'inscrire dans le processus de certification de leurs comptes.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 sera généralisé au 1er Janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable pour inscrire la Commune dans la démarche d'adoption du plan comptable M57 dès le 1er Janvier 2023.

Arrivée de Monsieur VIOT Hugues

Affaire 7 : Finances : Modalité d'établissement des impôts directs locaux

Depuis le 1er janvier de cette année, les collectivités ont retrouvé leur pouvoir d'assiette sur le foncier bâti et peuvent donc revenir sur l'exonération de 2 ans mise en place par la loi.

A la majorité (12 voix pour et 1 voix contre), le conseil municipal décide d'exonérer à 100 % pour les 2 premières années les nouvelles constructions d'habitation.

Affaire 8 : Patrimoine : Location local au VIVIER à Madame WARNIER

Monsieur Medhy THERY nous a transmis une lettre pour demander congé de son local au Vivier. Madame Aurélie WARNIER est intéressée pour louer ce local.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de louer un local au Vivier d'une superficie de 205.45 m², à compter du 1er octobre 2021 à Madame Aurélie WARNIER pour un loyer mensuel de 235 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 9 : Patrimoine : Location local au VIVIER

Le local occupé précédemment par Madame WARNIER Aurélie sera disponible prochainement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre ce local d'une superficie de 150 m², à la location, pour un loyer mensuel de 183 euros et d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail.

Affaire 10 : Patrimoine : Location local RAM

Le local du Relais d'Assistantes Maternelles au Vivier, occupé précédemment par la communauté de communes Picardie des Châteaux est libre depuis la fin du mois d'août 2021. Madame Céline LADJYN, Directrice d'une crèche à Sinceny est intéressée par ce local. Dans l'hypothèse où la PMI donne son accord pour l'ouverture de la crèche à Folembay, cette structure pourrait accueillir 12 enfants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De proposer le local du Relais d'Assistantes Maternelle à la location, à compter du 1^{er} novembre 2021, pour un loyer mensuel de 720 euros
- De proposer une participation de la taxe foncière afférente aux locaux loués, ainsi que tous impôts qui pourraient venir en remplacement, soit 50 euros mensuels.
- De demander une caution d'un montant de 720 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à établir et signer le bail

Point 10 : Poste : Contrat de présence postale

A compter du mardi 2 novembre 2021, les nouveaux horaires d'ouverture du bureau de poste sont les suivants :

Jours	Semaine PAIRE	Semaine IMPAIRE
Lundi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00	Fermé
Mardi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Mercredi	Fermé	Fermé
Jeudi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Vendredi	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00	9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Samedi	Fermé	9h00 à 12h00

Affaire 11 : Personnel : Dispositif de signalement

Le décret 2020-256 du 13 mars 2020 impose aux collectivités territoriales la mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

Le centre de gestion de l'Aisne propose ce service aux collectivités affiliées.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au dispositif de signalement proposé par le centre de gestion de l'Aisne et d'en informer les agents.

Départ de Monsieur PIERRET Fabrice

Affaire 12 : Personnel : Lignes directrices de Gestion

L'une des innovations de la Loi dite de transformation de la Fonction Publique consiste en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'avis de comité technique pour les lignes directrices de gestion suivantes :

- Mettre en place un règlement sur les congés annuels du personnel communal (scolaire inclus),
- Mettre à jour le document unique,
- Renommer un assistant de prévention,
- Adhésion à un organisme social (CNAS),
- Mettre en place des horaires variables,
- Mettre en place une politique d'avancement à la promotion interne, (investissement et motivation de l'agent, compétence et effort de formation de l'agent)
- Valoriser l'obtention du concours et des examens professionnels,
- Mettre en place des formations de proximité,
- Mettre en place un plan annuel de formation,
- Mise en place d'entretiens annuels d'évaluations,
- Améliorer la qualité du recrutement (constituer un jury de recrutement, réaliser une fiche de poste avant chaque recrutement, réaliser une publicité large)
- Anticipation des départs à la retraite (actualiser les fiches de poste, mettre en place une période de tuilage, prévoir les formations adéquates)

Concernant la mise en place d'une participation à la mutuelle, le montant est à revoir.

Affaire 13 : Personnel : Contrat d'assurance prestation statutaire

Les contrats d'assurance statutaire pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC avec SMACL Assurances arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié les offres en mairie, à l'unanimité, décide de garder la SMACL Assurances pour cette prestation.

Affaire 14 : Divers : Lutte contre les chenilles processionnaires

Le conseil municipal :

- ↳ Demande à Monsieur le Préfet de l'Aisne de mobiliser les services de l'Office National des Forêts afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour procéder à l'éradication de ces chenilles processionnaires du chêne sur l'ensemble des massifs forestiers dont ils ont la gestion.
- ↳ Interpelle l'Agence Régionale de Santé sur ce fléau, et demande que des prescriptions et mesures sanitaires soient mises en place, et communiquées aux communes pour informer les citoyens et prévoir des affichages.

Affaire 15 : Administration générale : Dématérialisation des actes

Certaines plateformes permettent la transmission des actes soumis au contrôle de la légalité à la Préfecture.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité et d'adhérer aux services de la SPL XDEMAT.

Questions diverses

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire et de la contractualisation avec la CAF d'une Contrat Territorial Global, la communauté de Communes Picardie des Châteaux souhaite mettre en place une commission intitulée « Service à la population ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.



Le Maire,

Jacques PORTAS